

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
Arrondissement de LUNEVILLE
Mairie de MONCEL LES LUNEVILLE

ARRETE DU MAIRE N° 2018/063
PORTANT INSTAURATION D'UNE « ZONE 30 » CC DE LA FOURASSE
Police Municipale

Le Maire de la Commune de MONCEL LES LUNEVILLE,

- Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Route,
- VU l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,
- Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,
- Considérant que le Chemin Communal de la Fourasse, de part sa configuration, représente un danger pour les habitants et les usagers de la ferme de la Fourasse, et de la Petite Fourasse, la vitesse de tous les véhicules doit être limitée à 30 km / heure,

ARRÊTE

ARTICLE 1 Une « zone 30 » est instaurée sur le Chemin Communal de la Fourasse dans la section suivante : à 600 mètres de la voie ferrée (côté Moncel) et jusqu'au Chemin de la Pépinière LUNEVILLE / CHANTEHEUX.

ARTICLE 2 Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse de 30 km/h. Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction ministérielle sera mise en place à la charge de la Commune de MONCEL LES LUNEVILLE.

ARTICLE 4 Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune de MONCEL LES LUNEVILLE.

ARTICLE 5 Le Maire et le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- | | |
|--|----------------------------------|
| - Sous-Préfecture de Lunéville | - Mairie de LUNEVILLE |
| - Commissariat de Police de Lunéville, | - Police Municipale de LUNEVILLE |
| - Centre de Secours de Lunéville | - Mairie de CHANTEHEUX |

Fait à MONCEL LES LUNEVILLE, le 03 septembre 2018
Vincent VAUTHIER, Maire.



el permanent